



coronavirus COVID-19



TOP CHRONO

Destinataires : Communauté du CHUM

Date : 7 juillet 2021

Objet : **Mise à jour des consignes sur le port de protection oculaire**

En raison de la situation épidémiologique actuelle, nous tenons à mettre à jour les consignes sur le port de la protection oculaire.

En fonction du palier d'alerte actuel et considérant que la transmission oculaire n'est pas l'un des vecteurs privilégiés d'acquisition de la COVID-19, le port de la protection oculaire **n'est plus requis en tout temps**.

Toutefois, **le port de la protection oculaire est toujours exigé** dans les cas suivants :

- Pour les soins aux patients suspectés ou confirmés de COVID-19
- Lors d'un risque d'éclaboussures avec des liquides biologiques tel que recommandé par les pratiques de base

Nous voyons la lumière à l'horizon, mais ce n'est pas le temps de baisser la garde.

Continuons, ensemble, de nous protéger et demeurons vigilants.

Direction générale



MESSAGE CLÉ TOP CHRONO

Le port de la protection oculaire n'est plus requis en tout temps.

Toutefois, **le port de la protection oculaire est toujours exigé** dans les cas suivants :

- Pour les soins aux patients suspectés ou confirmés de COVID-19
- Lors d'un risque d'éclaboussures avec des liquides biologiques tel que recommandé par les pratiques de base